

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : **35039**
Date du repérage : **06/06/2025**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 et R4412-97 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement n° 1513141659 ref marché : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: , Lot numéro Non communiqué Code postal, ville : . 80200 PERONNE
Périmètre de repérage :	 Ensemble du bâtiment.
Fonction principale du bâtiment :	 Autres
Date de construction :	 Avant 1997.

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... DRFIP Somme Adresse : 22 rue de l'Amiral COURBET 80026 AMIENS CEDEX
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... DRFIP Somme Adresse : 22 rue de l'Amiral COURBET 80026 AMIENS CEDEX

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	DULIN Nicolas	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE	Obtention : 28/07/2020 Échéance : 27/07/2027 N° de certification : 8053942

Raison sociale de l'entreprise : **ACOBEX (Numéro SIRET : 444 080 121 00056)**
Adresse : **7, Avenue du Parc Alata, 60100 CREIL**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **60441039 / 31/12/2025**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 30/06/2025.
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 26 pages

Sommaire

1 Les conclusions

2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses

3 La mission de repérage

- 3.1 L'objet de la mission
- 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 4.5 Commentaires

5 Conclusion détaillé du repérage

- 5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
- 5.2 Récapitulatif zone par zone

6 Signatures

7 Annexes

1. – Les conclusions**1.1 Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :**

- des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire :
Plaques de faux plafond grises fines (Cuisine)

- des matériaux et produits contenant de l'amiante suivant documentation consultée :
Conduit de ventilation en fibres-ciment en sous-bassement (Patio)
Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard (Patio)
Dalle de sol (Anciennes Archives)
Dalle de sol (Circulation; Bureau 5; Bureau 6; Bureau 7; Bureau 8; Bureau 9; Bureau 10; Bureau 11; Bureau 12; Open Space 3; Bureau 13; Bureau 14; Bureau 15; Bureau 16)
Conduit en fibres-ciment (Archives 2)
Conduit en fibres-ciment (Chaufferie)
Conduit en fibres-ciment (Local agent technique et local téléphone)
Conduit en fibres-ciment (Sas Cafeteria)

- des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel :
Conduit de ventilation (dans cheminée) (Toiture - Toiture Terrasse)

- des matériaux et produits pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués :
Conduit de ventilation recouverts d'étanchéité (Toiture - Toiture Terrasse) / Matériaux inaccessibles)

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Enduit extérieur peint sur mur TGBT (Local TGBT)
Enduit à base de ciment peint sur mur béton (Local TGBT)
Enduit à base de ciment peint en jointoiement des parpaings (Local TGBT)
Sol coulé à base ciment en seuil de porte (Local TGBT)
Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) (Toiture - Toiture Terrasse)
Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu (Toiture - Toiture Terrasse)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)

Adresse : Park Plaza II - Bâtiment D 31 avenue de l'Harmonie 59650 VILLENEUVE
D'ASCQ

Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-5971

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 et R4412-97 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017
Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
	Étanchéité des murs enterrés
9 - Fondations et soubassements	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage

Descriptif des travaux :

Néant

Descriptif des pièces visitées

Rez de chaussée,	Bureau 10,
Hall,	Bureau 11,
Entrée,	Bureau 12,
Box réception,	Open Space 3,
Caisse,	Bureau 13,
Open space 1,	Bureau 14,
Bureau 1,	Bureau 15,
Bureau 2,	Bureau 16,
Open space 2,	Pièce 1,
Bureau 3,	Sous-Sol,
Bureau 4,	Local imprimés,
Salle réunion,	Archives 1,
Escalier 1,	Archives 2,
Sanitaires 1,	Chaudufferie,
Sanitaires 2,	Sas Chaudufferie,
Box 1,	Réserve,
Box 2,	Sas Cafeteria,
Local Courrier,	Cuisine,
Escalier 2,	Cafeteria,
Espace Attente,	Salle à manger,
1er étage,	Sanitaires 4,
Circulation,	Local TGBT,
Reception public,	Local agent technique,
Bureau 5,	Cave,
Bureau 6,	Coffre,
Bureau 7,	Archives 3,
Sanitaires 3,	Extérieur,
Anciennes Archives,	Patio,
Accès Toiture,	Façade Avant,
Bureau 8,	Façade Arrière,
Bureau 9,	Vide sanitaire,
	Toiture - Toiture Terrasse

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage**4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-DTA N°04283322 du 30/09/2004 Par l'APAVE. Mise à Jour N° 14525511/S1.1.3.DTA du 03/10/2022 par BUREAU VERITAS EXPLOITATION.
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-Aucun
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-Aucun

Observations :

Néant**4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ**Date de la commande : **16/05/2025**Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : **06/06/2025**Heure d'arrivée : **09 h 00**

Durée du repérage :

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : **Mr Massaud****4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur**

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

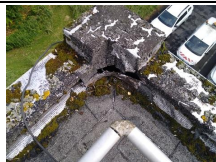
4.5 Commentaires**Néant**

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

M006 : Partie à inspecter : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...).					
Niveau : Toiture					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Terrasse	1	<u>Identifiant</u> : M006 <u>Description</u> : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P006	
M007 : Partie à inspecter : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...) (Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu).					
Niveau : Toiture					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Terrasse	1	<u>Identifiant</u> : M007 <u>Description</u> : Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P007	
M009 : Partie à inspecter : Conduit d'eaux pluviales (Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard).					
Pièces : Patio					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Patio	1	<u>Identifiant</u> : M009 <u>Description</u> : Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		
M016 : Partie à inspecter : Conduit de ventilation (Conduit de ventilation (dans cheminée)).					
Niveau : Toiture					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Terrasse	1	<u>Identifiant</u> : M016 <u>Description</u> : Conduit de ventilation (dans cheminée) <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		
M017 : Partie à inspecter : Conduit de ventilation (Conduit de ventilation recouverts d'étanchéité).					
Niveau : Toiture					
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture Terrasse	1	<u>Identifiant</u> : M017 <u>Description</u> : Conduit de ventilation recouverts d'étanchéité <u>Résultat</u> : Susceptible de contenir de l'amiante	Aucun prélèvement		

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M001 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Enduit extérieur peint sur mur TGBT).

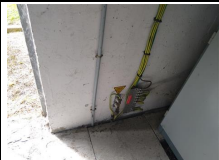
Pièces : Local TGBT

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local TGBT	1	<u>Identifiant</u> : M001 <u>Description</u> : Enduit extérieur peint sur mur TGBT <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P001	

2 - Parois verticales intérieures

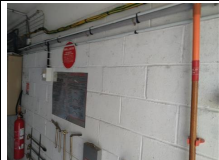
M002 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Enduit à base de ciment peint sur mur béton).

Pièces : Local TGBT

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local TGBT	1	<u>Identifiant</u> : M002 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment peint sur mur béton <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P002	

M003 : Partie à inspecter : Enduit à base de ciment lissé ou taloché (Enduit à base de ciment peint en jointoiment des parpaings).

Pièces : Local TGBT

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local TGBT	1	<u>Identifiant</u> : M003 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment peint en jointoiment des parpaings <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P003	

4 - Plafonds et faux plafonds

M005 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques (Plaques de faux plafond grises fines).

Pièces : Cuisine

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cuisine	1	<u>Identifiant</u> : M005 <u>Description</u> : Plaques de faux plafond grises fines <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	-oui	P005	

5 - Planchers et planchers techniques

M004 : Partie à inspecter : Sol coulé à base ciment (terrazolith...) (Sol coulé à base ciment en seuil de porte).

Pièces : Local TGBT

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo

Local TGBT	1	<u>Identifiant</u> : M004 <u>Description</u> : Sol coulé à base ciment en seuil de porte <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	-oui	P004	
------------	---	--	------	------	---

M010 : Partie à inspecter : Dalle de sol.

Pièces : Anciennes Archives

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Anciennes Archives	1	<u>Identifiant</u> : M010 <u>Description</u> : Dalle de sol <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

M011 : Partie à inspecter : Dalle de sol.

Pièces : Circulation; Bureau 5; Bureau 6; Bureau 7; Bureau 8; Bureau 9; Bureau 10; Bureau 11; Bureau 12; Open Space 3; Bureau 13; Bureau 14; Bureau 15; Bureau 16

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Circulation; Bureau 5; Bureau 6; Bureau 7; Bureau 8; Bureau 9; Bureau 10; Bureau 11; Bureau 12; Open Space 3; Bureau 13; Bureau 14; Bureau 15; Bureau 16	1	<u>Identifiant</u> : M011 <u>Description</u> : Dalle de sol <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

6 - Conduits et accessoires intérieurs

M008 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment (Conduit de ventilation en fibres-ciment en sous-bassement).

Pièces : Patio

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Patio	1	<u>Identifiant</u> : M008 <u>Description</u> : Conduit de ventilation en fibres-ciment en sous-bassement <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

M012 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.

Pièces : Archives 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Archives 2	1	<u>Identifiant</u> : M012 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

M013 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.

Pièces : Chauffage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Chauffage	1	<u>Identifiant</u> : M013 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

M014 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.

Pièces : Local agent technique et local téléphone

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local agent technique et local téléphone	1	<u>Identifiant</u> : M014 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

M015 : Partie à inspecter : Conduit en fibres-ciment.

Pièces : Sas Cafeteria

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sas Cafeteria	1	<u>Identifiant</u> : M015 <u>Description</u> : Conduit en fibres-ciment <u>Résultat</u> : Présence d'amiante	Aucun prélèvement		

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
M001	<u>Localisation</u> : Local TGBT <u>Echantillons</u> : P001 <u>Description</u> : Enduit extérieur peint sur mur TGBT	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M002	<u>Localisation</u> : Local TGBT <u>Echantillons</u> : P002 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment peint sur mur béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M003	<u>Localisation</u> : Local TGBT <u>Echantillons</u> : P003 <u>Description</u> : Enduit à base de ciment peint en jointoiement des parpaings	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M004	<u>Localisation</u> : Local TGBT <u>Echantillons</u> : P004 <u>Description</u> : Sol coulé à base ciment en seuil de porte	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M005	<u>Localisation</u> : Cuisine <u>Echantillons</u> : P005 <u>Description</u> : Plaques de faux plafond grises fines	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M006	<u>Localisation</u> : Toiture - Toiture Terrasse <u>Echantillons</u> : P006 <u>Description</u> : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M007	<u>Localisation</u> : Toiture - Toiture Terrasse <u>Echantillons</u> : P007 <u>Description</u> :	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
	<u>Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu</u>	
M008	<u>Localisation : Patio</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit de ventilation en fibres-ciment en sous-bassement	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M009	<u>Localisation : Patio</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M010	<u>Localisation : Anciennes Archives</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M011	<u>Localisation : Circulation; Bureau 5; Bureau 6; Bureau 7; Bureau 8; Bureau 9; Bureau 10; Bureau 11; Bureau 12; Open Space 3; Bureau 13; Bureau 14; Bureau 15; Bureau 16</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Dalle de sol	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M012	<u>Localisation : Archives 2</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M013	<u>Localisation : Chaufferie</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M014	<u>Localisation : Local agent technique et local téléphone</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M015	<u>Localisation : Sas Cafeteria</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
M016	<u>Localisation : Toiture - Toiture Terrasse</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit de ventilation (dans cheminée)	Présence d'amiante (Sur jugement personnel)
M017	<u>Localisation : Toiture - Toiture Terrasse</u> <u>Echantillons :</u> <u>Description :</u> Conduit de ventilation recouverts d'étanchéité	Susceptible de contenir de l'amiante (Matériaux inaccessibles)

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **CREIL** le **30/06/2025**.

Par : **DULIN Nicolas**

**ANNEXES**

Au rapport de mission de repérage n° 35039

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

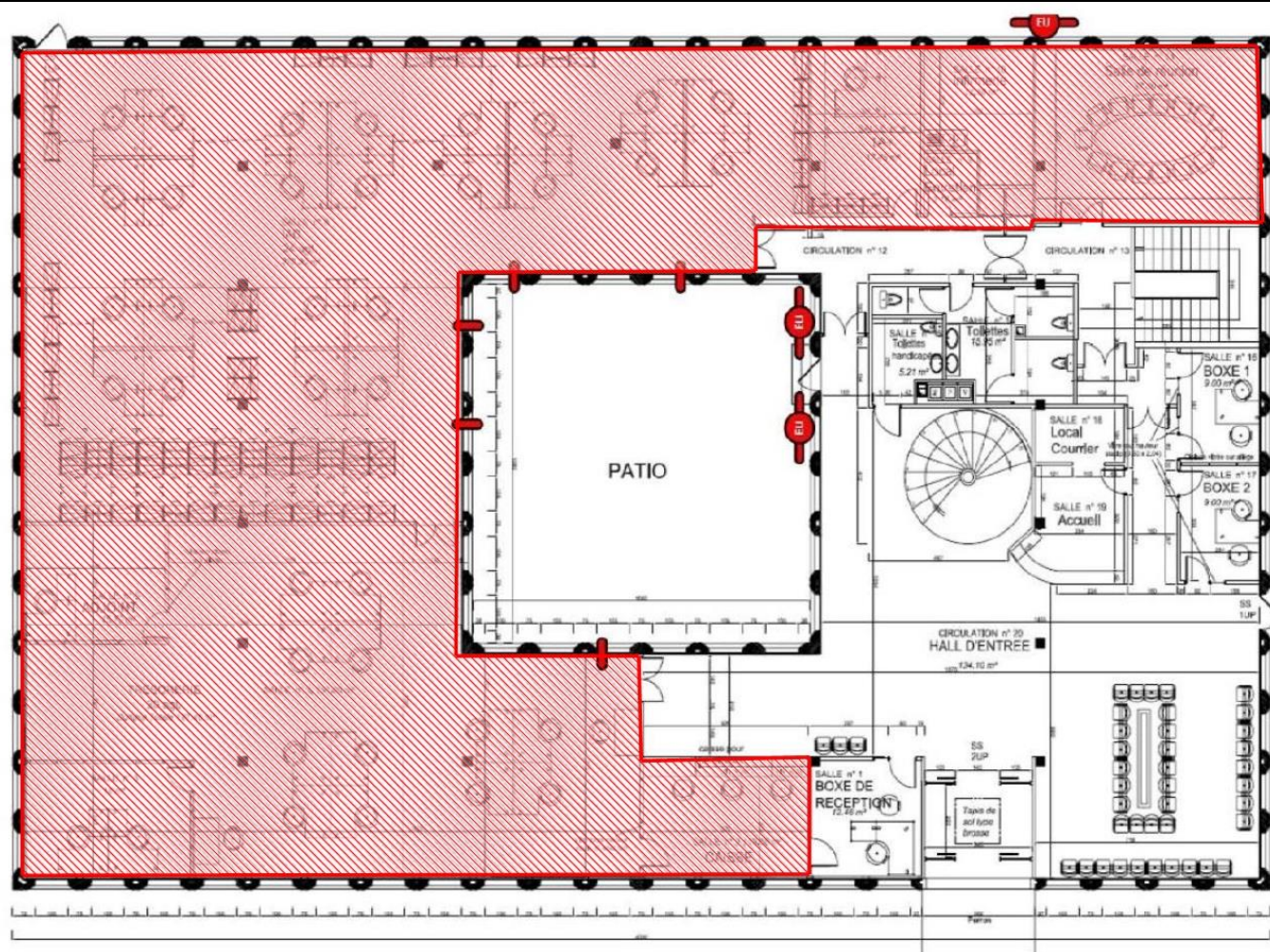
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

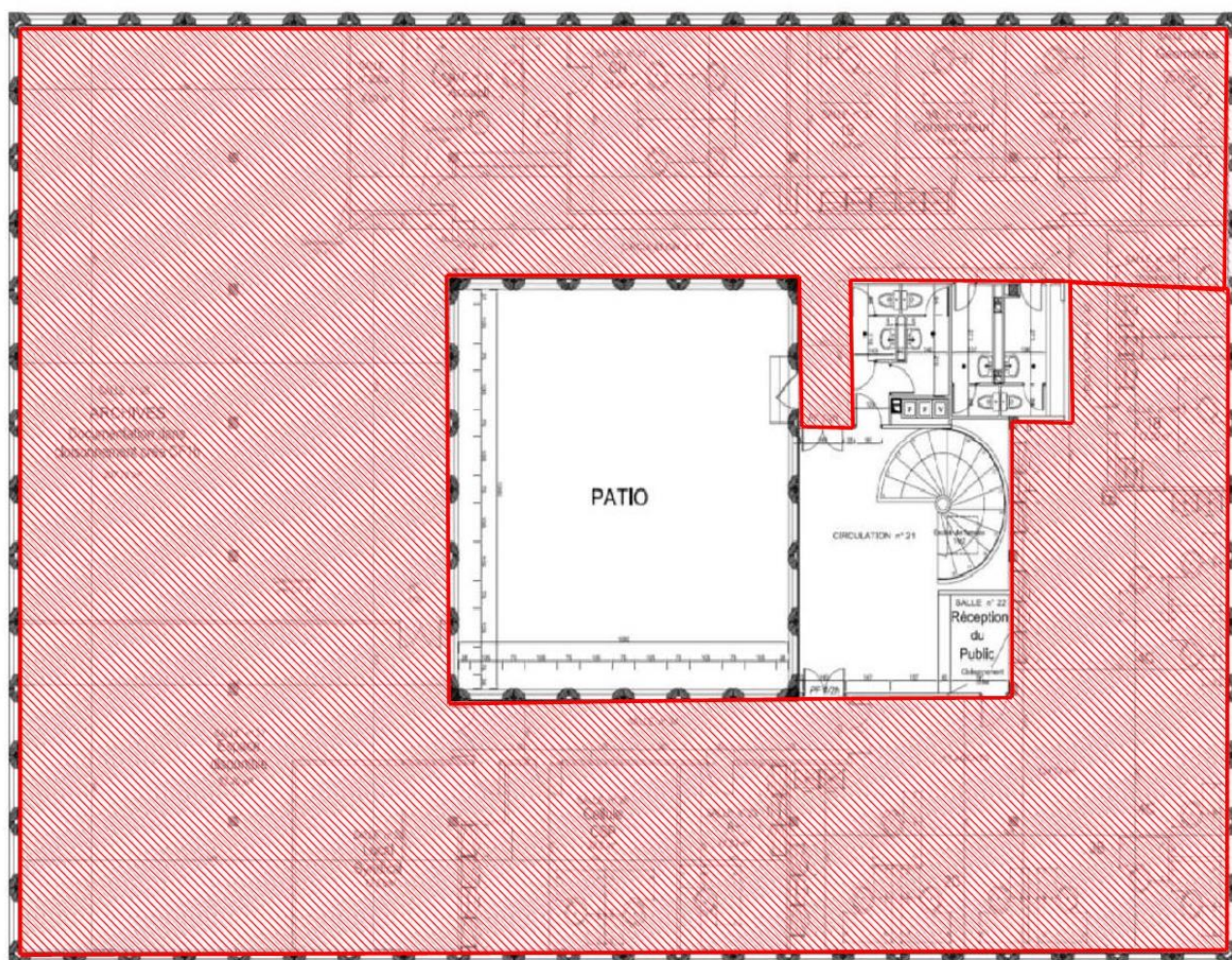
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Recommandations générales de sécurité****7.4 Documents annexés au présent rapport**

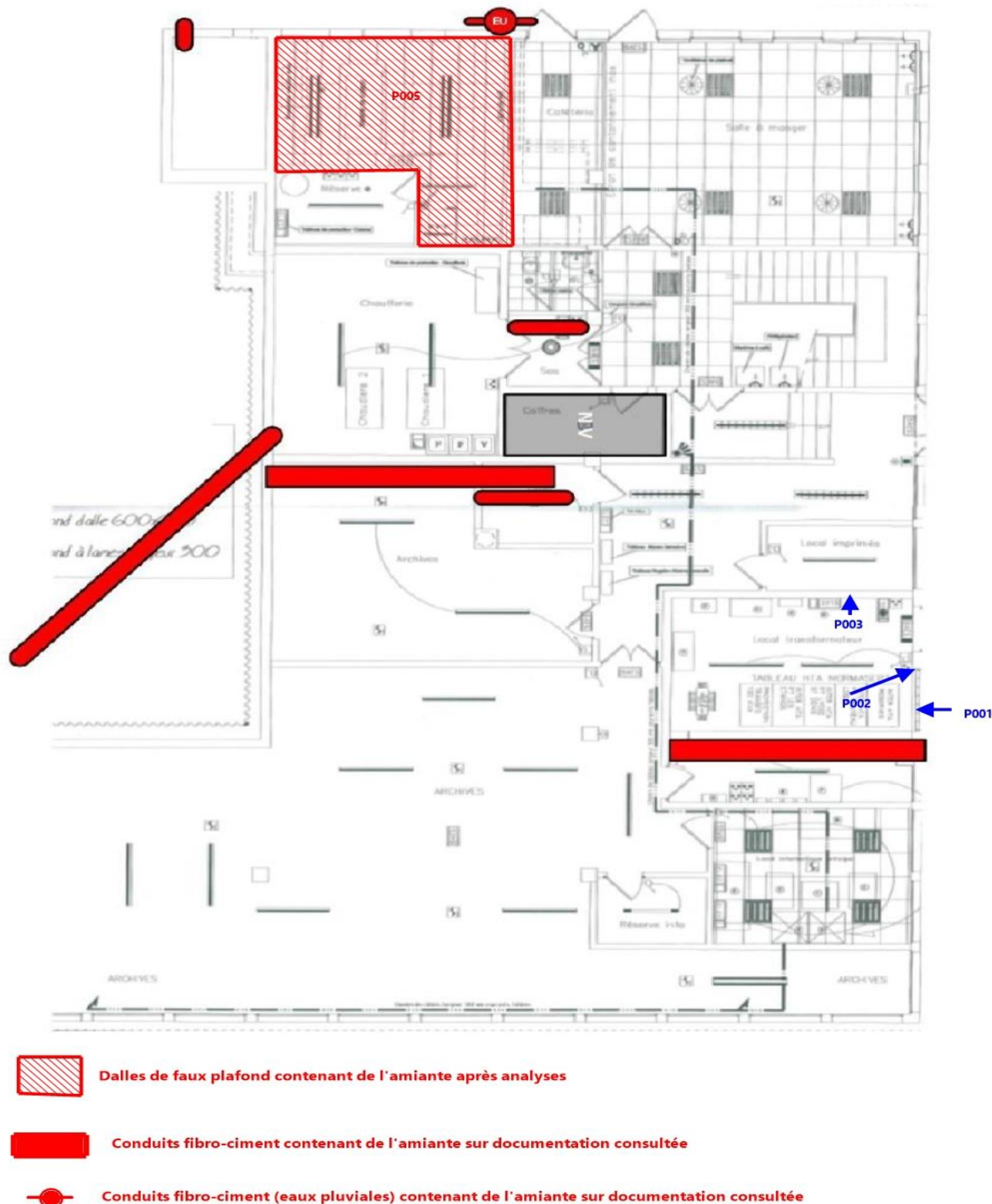
7.1 - Annexe - Schéma de repérage

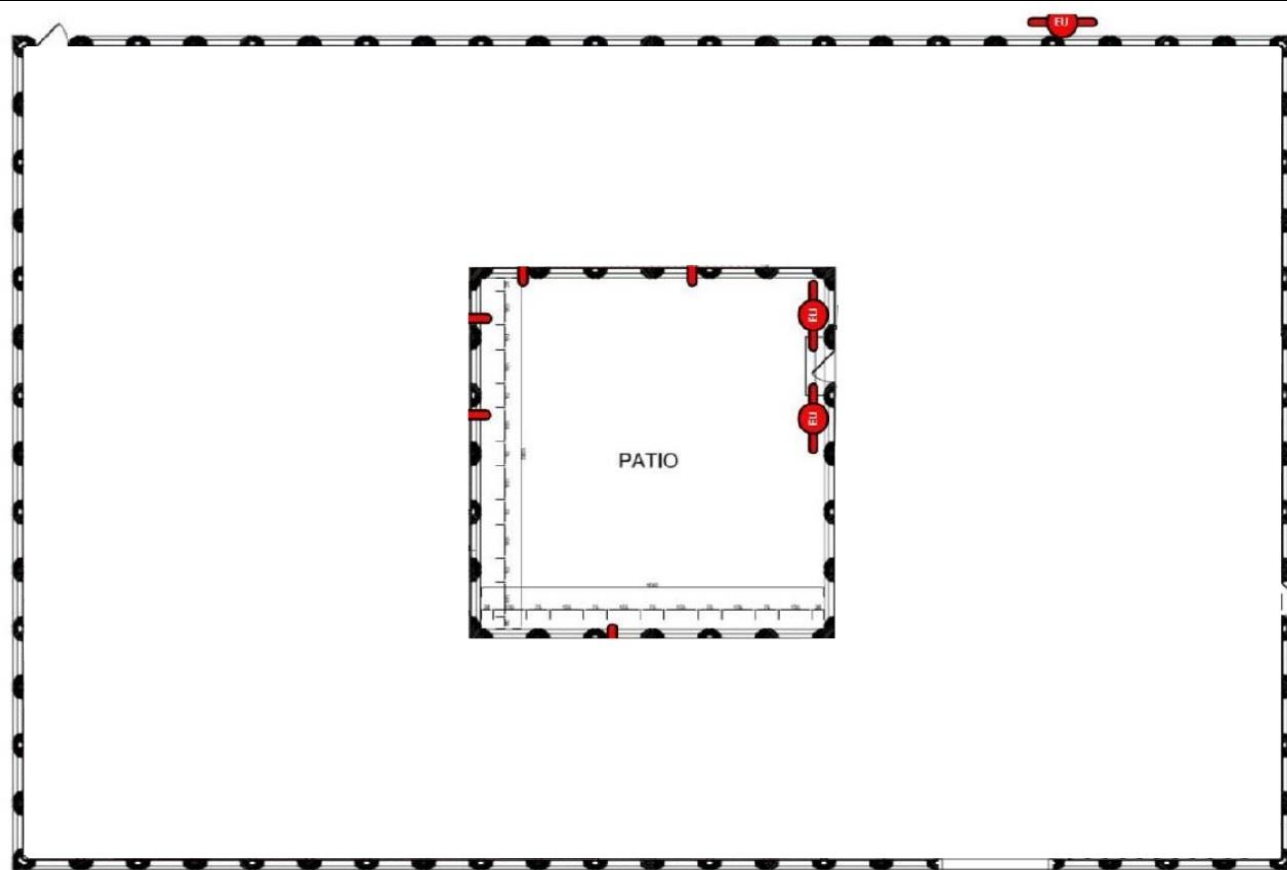


Dalles de sol encapsulées contenant de l'amiante sur documentation consultée



Dalles de sol encapsulées contenant de l'amiante sur documentation consultée





— Conduit fibro-ciment (sous-bassement) contenant de l'amiante sur documentation consultée

⊕ Conduits fibro-ciment (eaux pluviales) contenant de l'amiante sur documentation consultée

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : ACOBEX, auteur : DULIN Nicolas

Dossier n° 35039 du 06/06/2025

Adresse du bien : CFP de PERONNE

2 avenue Charles de Gaulle

Engagement n° 1513141659

ref marché : 2023.1450001638

Ref interne 1300187718

Code service CGF0000080 (Non communiqué) 80200 PERONNE

Légende :

Pxx : Matériau ou produit contenant de l'amiante après analyse

Pxx : Matériau ou produit ne contenant pas d'amiante après analyse

Photos



Photo n° PhA001

Localisation : Local TGBT

Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux

Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)

Description : Enduit extérieur peint sur mur TGBT

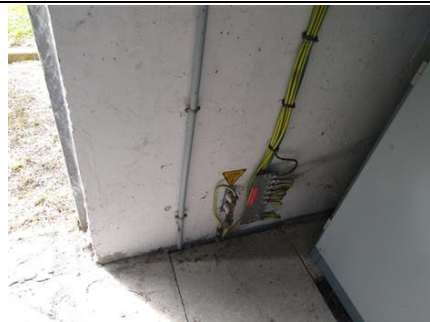


Photo n° PhA002

Localisation : Local TGBT

Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés

Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

Description : Enduit à base de ciment peint sur mur béton

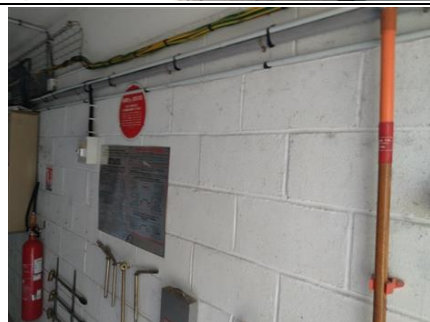


Photo n° PhA003

Localisation : Local TGBT

Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés

Partie d'ouvrage : Enduit à base de ciment lissé ou taloché

Description : Enduit à base de ciment peint en jointolement des parpaings



Photo n° PhA004

Localisation : Local TGBT

Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols

Partie d'ouvrage : Sol coulé à base ciment (terrazolith...)

Description : Sol coulé à base ciment en seuil de porte



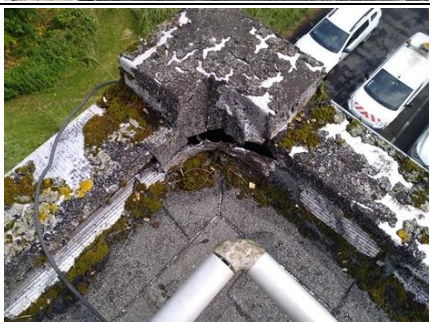
Photo n° PhA005

Localisation : Cuisine

Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds

Partie d'ouvrage : Panneaux et plaques

Description : Plaques de faux plafond grises fines

	Photo n° PhA006 Localisation : Toiture - Toiture Terrasse Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie d'ouvrage : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...) Description : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)
	Photo n° PhA007 Localisation : Toiture - Toiture Terrasse Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie d'ouvrage : Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...) Description : Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
M001-P001	Local TGBT	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur peint sur mur TGBT
M002-P002	Local TGBT	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment peint sur mur béton
M003-P003	Local TGBT	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit à base de ciment peint en jointolement des parpaings : 1 couche
M004-P004	Local TGBT	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sol coulé à base ciment (terrazolith...)	Sol coulé à base ciment en seuil de porte
M005-P005	Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Plaques de faux plafond grises fines
M006-P006	Toiture - Toiture Terrasse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés...)
M007-P007	Toiture - Toiture Terrasse	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Relevé : revêtement bitumineux (bandes, lés...)	Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu
M009-P008	Patio	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Conduit d'eaux pluviales	Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard
M009-P009	Patio	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Conduit d'eaux pluviales	Conduit d'eaux pluviales en fibres-ciment dans regard

Copie des rapports d'essais :



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av
de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tel : 03.20.86.20.72
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5971

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0225-14064 EN DATE DU 20/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : ACOBEX 7, avenue du Parc Alata 60100 CREIL	Réf. Commande ITGA : IT0225-14064 Réf. Commande Client : 35039_2025_06_13_0938_2058
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 16/06/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Réf interne 1300187718 Code service C3F0000080 80200 PERONNE		Réf échantillon ITGA : IT022506-13153	
Réf échantillon client : P001 - Enduit extérieur peint sur mur TGBT - Local TGBT		Description ITGA : Peinture / Enduit beige et gris en vrac	
Peinture non séparable + Enduit beige et gris en vrac	META (A) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG (2)
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Réf interne 1300187718 Code service C3F0000080 80200 PERONNE		Réf échantillon ITGA : IT022506-13154	
Réf échantillon client : P002 - Enduit à base de ciment peint sur mur béton - Local TGBT		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris	
Peinture non séparable + Enduit compact gris	META (A) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0225-14064 EN DATE DU 20/06/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 80200 PERONNE Réf échantillon client : P003 - Enduit à base de ciment peint en jointoiement des parpaings - Local TGBT		Réf échantillon ITGA : IT022506-13155 Description ITGA : Peinture / Enduit gris en vrac	
► Peinture non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG (2)
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 80200 PERONNE Réf échantillon client : P004 - Sol coulé à base ciment en saut de porte - Local TGBT		Réf échantillon ITGA : IT022506-13156 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
► Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 80200 PERONNE Réf échantillon client : P005 - Plaque de faux plafond grises fines - Cuisine		Réf échantillon ITGA : IT022506-13157 Description ITGA : Fibrociment avec fibres visibles	
► Fibrociment avec fibres visibles	MOLP le 18/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : NRE
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 80200 PERONNE Réf échantillon client : P006 - Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, les) - Toiture Terrasse		Réf échantillon ITGA : IT022506-13158 Description ITGA : Matériau bitumineux avec gravillons	
► Matériau bitumineux avec gravillons	META (B) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG
Réf dossier client : 35039 - CFP de PERONNE 2 avenue Charles de Gaulle Engagement no 1513141659 ref marche : 2023.1450001638 Ref interne 1300187718 Code service CGF0000080 80200 PERONNE Réf échantillon client : P007 - Relevé : revêtement bitumineux type Pax Alu - Toiture Terrasse		Réf échantillon ITGA : IT022506-13159 Description ITGA : Matériau bitumineux avec aluminium	
► Matériau bitumineux avec aluminium	META (B) le 19/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MJG

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Tristan BRAURE Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 18

Page 2/2

7.3 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.4 - Annexe - Autres documents**ATTESTATION D'ASSURANCE**

ALLIANZ IARD, dont le siège social est situé : 1 Cours Michelet – CS 30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX en sa qualité d'Assureur certifiée que :

SARL ACOBEX
7 AVENUE DU PARC ALATA
60100 CREIL

Est garanti par le contrat N° **60441039** contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir, en raison des dommages garantis causés aux tiers dans l'exercice des activités assurées, soit :

Expert immobilier exerçant les missions de diagnostic et expertises suivantes :

- Constat de risque d'exposition au plomb,
- Etat mentionnant avant travaux et avant démolition, la présence ou l'absence de matériaux, ou de produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel,
- Etat des risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Conformité des réseaux d'eau usée assainissement non collectif),
- Mesure « Loi Carrez »,
- Diagnostic Technique loi SRU,
- Etat apparent solidité clos et couvert, état des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs de sécurité,
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau),
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages et parasites du bois dans le bâtiment (autres que termites).

Il est précisé que la mission SPS : coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé sur construction en chantiers est assurée par contrat BTP séparé et ne fait donc pas l'objet des garanties du présent contrat.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, sous réserve du paiement des cotisations.

A concurrence des montants de garantie stipulés ci-après.

Ce document, établi par ALLIANZ IARD à pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances....)

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 14 janvier 2025

Pour ALLIANZ

ADM00239 - V02/16 - Imp11/21 - Création graphique Allianz



Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr



Contrat RC N° 60441039

Montants des garanties :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages confondus 10 000 000 € par sinistre

Sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après :

Dommages matériels et immatériels consécutifs 2 000 000 € par sinistre

Sauf cas ci-après :

Vol par préposés	15 300 €	par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	305 000 €	par sinistre
Atteintes à l'environnement accidentelles	300 000 €	par année d'assurance
Dommages corporels et matériels accessoires causés aux préposés	3 000 000 €	par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (ANNEXE SPECIFIQUE DIG20704)

Tout dommages corporels, matériels et immatériels confondus
1000 000 € par année d'assurance
Et pour l'ensemble des sinistres
d'une même année d'assurance

Dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets, documents, supports informatiques) remis en vue de l'exécution de votre Prestation, y compris frais de reconstitution 300 000 € par année d'assurance

Dommages résultant d'infections informatiques 50 000 € par sinistre

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

FRAIS ET HONORAIRES ASSURES, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE VICTIMES 50 000 € par année d'assurance

ADM00239 - V02/16 - Imp11/21 - Création graphique Allianz



Allianz Vie
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
340 234 962 RCS Nanterre
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
www.allianz.fr

BUREAU VERITAS
Certification**Certificat attribué à****Nicolas DULIN**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	21/10/2020	20/10/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	28/07/2020	27/07/2027
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	28/07/2020	27/07/2027

Date : 01/10/2024

Numéro du certificat : **8053942****Samuel DUPRIEU - Président**

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. [Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.](#)
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

